

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 1893

COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1892

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1893

18261
79012

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1873

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 1893



COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1892

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1893

FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. LEFÉBURE, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. BÉRENGER, membre de l'Institut, sénateur, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'agriculture, sénateur.
LA CAZE, ancien sénateur.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL :

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu in-extenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

TRÉSORIER :

M. PAUL DELTOUR, ancien directeur d'agence au Crédit Lyonnais.

MEMBRES DU CONSEIL

MM. BARDoux, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur.
BOBIERRE DE VALLIÈRE, ancien magistrat.
DELAIRE, secrétaire général de la Société d'économie sociale.
Le Comte DE LAUBESPIN, sénateur.
MAURICE FAURE, député.
EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.
D^r MOTET, médecin de la Petite Roquette.
D^r THULIÉ, ancien conseiller municipal.
DE VOISINS LAVERNIÈRE, sénateur.
DE MONLÉON, avocat.

Dames patronnesses :

M^{mes} AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.
BÉRENGER (René), rue d'Anjou, 9.
BOBIERRE DE VALLIÈRE (Alfred), rue de Rennes, 73.
DETOURBET, château de Vantoux, (Côte-d'Or).
DUFRESNE, rue Boissy-d'Anglas, 23.
DUPUY, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 10.
MARGAIN, rue Lécluse, 14.
A. RENOUT, rue Bellefond, 35.

Médecin des Asiles d'hommes :

M. le D^r PAUL ARCHAMBAUD, boulevard Saint-Germain, 16.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. G. VENTENAT.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{lle} BELLINI.

Directeur de l'atelier de brochage : M. MAIGE.

Asile des hommes, rue de la Cavalerie, 4 bis.

Directeur : M. CROCICCHIA.

Asile des libérés conditionnels, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS.

Assemblée Générale du 17 Mars 1893.

Présidence de M. BÉRENGER

MEMBRE DE L'INSTITUT

SÉNATEUR

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La séance est ouverte à cinq heures.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. de Boutarel, secrétaire général de la Société, qui lit le compte rendu suivant :

MESSIEURS,

Le nombre de nos patronnés ne s'est élevé qu'à 3,296 en 1892. C'est 1,030 de moins qu'en 1891. Je me hâte d'ajouter que cette diminution ne provient ni du ralentissement de notre activité, ni d'une réduction dans les demandes de secours qui nous sont adressées. Si quelqu'un avait la patience de poursuivre une enquête à cet égard dans nos bureaux, il y verrait tous les jours, de 9 à 11 heures du matin, plus de libérés qu'il ne nous est permis d'en patronner, et un personnel si zélé à leur venir en aide, que son bon vouloir n'a d'autres limites que celles de notre caisse.

C'est à ce manque de proportion entre nos ressources et notre désir de bien faire, qu'il faut reprocher la prudence avec laquelle votre Conseil a cru devoir agir au cours du dernier exercice écoulé, afin de ne trop abuser ni de la bienveillance administrative, ni de la charité privée.

Il n'est guère possible d'imaginer de situation plus cruelle. Ici,

des malheureux qui font appel à notre humanité ; là, des crédits ministériels et des souscripteurs que nous ne pouvons importuner que dans une certaine mesure ; et, entre ces deux termes en constante contradiction, vos infortunés mandataires, dont le sort inévitable est de mécontenter les uns par ses refus ou les autres par des demandes trop répétées.

Déjà, en 1891, nous avons poussé l'audace jusqu'à nous endetter de près de 10,000 francs. Nos bonnes intentions nous avaient sauvés : l'Administration pénitentiaire nous était venue en aide pour combler ce déficit. N'en était-il pas résulté implicitement pour nous l'obligation de surveiller plus rigoureusement notre budget ? Quelque douloureux qu'il soit de régler sa bienfaisance sur ses recettes, nous avons dû nous résigner à des mesures d'économie, qui, fort heureusement, n'ont pas porté atteinte à notre patronage utile. C'est plutôt aux sujets donnant peu d'espoir de relèvement que les refus d'admission ont eu la bonne fortune de s'adresser. Nous devons le penser, puisque les patronnés ayant tiré profit de notre intervention sont plus nombreux qu'en 1891, avec un effectif annuel sensiblement inférieur.

N'est-il pas à supposer aussi que l'expérience a développé la perspicacité de notre personnel, qui, devenu plus physionomiste, se laisse moins, sans doute, que par le passé envahir par les non-valeurs ? Nous en avons certainement encore reçu depuis un an, et nous en recevrons toujours, c'est inévitable. Comme le philosophe Malebranche, nous tendons à la perfection sans jamais y prétendre. L'infaillibilité ne nous est pas accessible. Néanmoins les améliorations ne cessent de se produire. Que de chemin parcouru depuis cinq ans ! Un nouvel asile construit, nos anciens établissements assainis, le nombre de nos patronnés presque doublé, le service de la libération conditionnelle assuré, l'assistance par le travail fonctionnant conjointement avec le patronage, la règle et la méthode si scrupuleusement observées dans nos bureaux, que souvent les services publics y trouvent instantanément de précieuses indications, voilà ce que nous avons pu faire en si peu de temps, grâce à votre concours incessant, à l'appui de l'Administration pénitentiaire et aussi des Conseils généraux des départements.

Cette constante et universelle sollicitude ne pouvait que stimuler la nôtre, et nous imposer le devoir de ne pas démériter de votre confiance. Nous avons fait et nous ferons toujours tous nos efforts pour y parvenir.

Vous savez déjà, Messieurs, que nous avons patronné 1,030 libérés

de moins que l'année précédente. Mais je ne vous ai fait connaître qu'en partie les causes de cette réduction, beaucoup moins grave encore que je ne vous l'ai dit. Sur les 4,326 patronnés de 1891, nous avons fait figurer non sans raison, 685 libérés admis à Nanterre sur notre demande. Depuis, ce moyen de secours nous a été supprimé. La maison de Nanterre s'est vue envahie au point que le Conseil municipal a dû décider d'y soumettre l'admission à des conditions déterminées. Il nous a donc fallu provisoirement refuser notre appui à toutes les demandes formées en vue de cette hospitalité déterminée, qui avait élevé dans une notable proportion le chiffre annuel de nos patronnés. C'est ce qui explique, encore plus que notre circonspection, l'apparence restreinte de nos opérations de 1892. Pour bien nous rendre compte de leur signification, il faut avoir égard à la suppression de ce moyen de patronage et à la plus longue durée du séjour des patronnés à l'asile depuis le fonctionnement de l'assistance par le travail.

Dans ces conditions nouvelles, le nombre de 3,296 patronnés, dont nous avons cru devoir nous justifier pour l'exercice 1892, doit plutôt être considéré comme un progrès que comme un amoindrissement.

Je tiens d'autant plus à insister sur ce point, que notre statistique nous donne lieu d'être pleinement satisfaits des résultats utiles de notre dernier exercice. Jamais peut-être la proportion des services rendus n'a été aussi encourageante. Nous avons fait délivrer 434 passeports avec secours de route, réconcilié 8 libérés avec leurs familles ; nous avons assuré à 15 autres les soins de l'hôpital ; nous en avons fait entrer 329 au service militaire ; il y en a eu, en outre, plus de 600 qui, soit par leurs propres démarches, soit par celles de la Société, sont parvenus à trouver du travail ; enfin nous en avons fait réhabiliter 8 et expatrié 4. C'est un total de plus de 1,400 patronages efficaces, c'est-à-dire près de la moitié de ceux qui ont été entrepris. Il n'est pas défendu de désirer mieux, mais nous devons convenir aussi qu'il y a déjà là un succès très digne d'attention, et un progrès sensible sur l'exercice précédent, qui, abstraction faite de Nanterre, ne nous a pas donné plus de 1,000 réussites sur 3,641 tentatives.

Au point de vue de l'ordre matériel, l'été dernier nous a aussi fait éprouver une satisfaction d'amour-propre. Pendant que l'épidémie sévissait dans les logements insalubres du voisinage, l'état sanitaire de nos asiles restait sans atteinte appréciable. Une seule fois nous

avons pu craindre de les voir contaminés. Des symptômes précurseurs dont je vous épargnerai le récit, s'étaient manifestés subitement au milieu de la nuit chez deux de nos patronnés. Dès le lendemain ceux-ci étaient transportés à l'hôpital Necker ; et, comme il arrive souvent que l'inattendu se mêle aux choses de la vie réelle, les deux malades, à la suite de préliminaires identiques, contractaient définitivement, l'un le choléra, l'autre la fièvre typhoïde, dont ils se sont d'ailleurs entièrement rétablis. Quel sujet de méditations pour les humoristes et les microbiens ! Mais je ne veux pas empiéter plus longtemps sur les attributions du docteur Archambaud, dont le concours nous est désormais assuré, et que vous allez entendre tout à l'heure. Il vous exposera par quelles sages mesures il a pu empêcher de pareils accidents de se reproduire. En attendant, il me reste à vous parler de notre situation budgétaire.

Nos ressources ordinaires ont, à peu de choses près, suffi à nos dépenses de fonctionnement. Mais d'autres charges nous étaient imposées, pour l'amélioration et l'entretien de notre premier établissement. Il nous a fallu construire un magasin pour les ligots à l'asile Laubespain, un branchement d'égout pour l'écoulement des eaux de notre buanderie à l'asile des femmes, participer au pavage de la rue de la Cavalerie, en faire exécuter un autre dans la cour de celui de nos asiles qui s'y trouve situé, élever un hangar dans cette même cour, établir une salle de bains à l'asile des femmes, reconstituer la literie de l'un de nos dortoirs, sans compter une foule de menues réparations qu'il serait trop long de vous énumérer. Pour faire face à ces dépenses exceptionnelles, nous avons eu la subvention de 20,000 francs du Pari mutuel, dont vous avez déjà été avisés lors de notre dernière assemblée générale. Mais cette subvention s'est trouvée insuffisante, et nous avons dû encore, pour sortir d'embarras, avoir recours à l'Administration pénitentiaire, qui, toujours bienveillante, ne nous a pas refusé un supplément de subvention de 6,000 francs, grâce auquel nous avons pu terminer sans déficit l'exercice 1892. C'est une nouvelle occasion pour nous de remercier M. le Ministre de l'Intérieur de sa persistante bonne grâce, et le Comité du Pari mutuel de nous avoir mis si généreusement en mesure d'entreprendre des travaux urgents, sans lesquels il nous eût été impossible d'arriver, au point de vue de l'assistance par le travail, aux résultats dont j'ai à vous entretenir.

En 1891, nos ateliers d'hommes et de femmes avaient été très onéreux pour nous. La fabrication des ligots nous avait occasionné une perte de 2,158 francs et le brochage s'était soldé par un défi-

cit de 5,165 fr. 28. Il était urgent de mettre un terme à une situation aussi dangereuse, sans toutefois supprimer dans nos asiles l'obligation du travail, qui est une garantie d'ordre et un précieux élément de moralisation.

En ce qui concerne les ligots, nous avons été assez heureux pour réduire le prix de revient dans une notable proportion. Au commencement de 1892, cette fabrication nous occasionnait encore une dépense de 3,000 fr. par mois. Cette dépense n'est plus aujourd'hui que de 2,000 fr. pour le même rendement. Il semblerait logique d'en conclure que nous faisons maintenant, de ce chef, un bénéfice de quelque importance. Il eût été trop beau de si bien réussir. Peut-être même ne devions-nous pas le désirer. Si nous avions continué à produire dans des conditions aussi désavantageuses, nous aurions perdu 12,000 fr. par an, maintenant nous ne perdons plus rien. C'est beaucoup pour une œuvre de bienfaisance, qui, pour patronner les libérés ne peut compter qu'accidentellement sur le produit de leur travail.

Pour l'atelier de brochage, les réformes ont été moins efficaces. Toutefois, là encore, nous avons des résultats heureux à vous signaler. S'ils ne constituent qu'un commencement de succès, ils donnent à espérer que l'amélioration se continuera sans interruption, et qu'un jour venant le déficit antérieur aura fait place, comme pour les ligots, à un état de choses nous assurant, sinon un profit, du moins une complète compensation de nos dépenses. Afin de hâter cet événement, que réclame impérieusement l'équilibre de notre budget, nous n'avons pas hésité à réduire quelque peu le salaire des patronnées. Nous leur avons en outre, dans leur propre intérêt, imposé l'obligation de se créer un pécule, en ne prélevant pour leur usage immédiat qu'une partie du gain auquel elles ont droit. Ces nouvelles dispositions, relativement rigoureuses, n'ont pas trop réduit le nombre annuel de nos patronnées, qui ont compris que la Société, en agissant de la sorte, était loin de leur porter préjudice, et faisait preuve, au contraire, de sollicitude et de prévoyance à leur égard. Notre compte moral de 1892 vous le prouvera. Il en ressort un total de 106 femmes patronnées, sur lesquelles on en compte 62 qui se sont placées au dehors. C'est une très belle proportion, qui n'avait pas été atteinte en 1891.

Ces différentes mesures d'économie, jointes à un surcroît de travail, venu fort à propos, n'ont pas entièrement conjuré le déficit du brochage pour l'exercice 1892, mais elles l'ont réduit à moins de 4000 francs. C'est plus de 1000 francs de gagné sur

l'exercice précédent. Pour 1893, nous sommes en droit de nous attendre à mieux encore. Pussions-nous, en fin d'exercice, avoir la satisfaction de vous annoncer que le brochage en a fini aussi avec les déficits. Tous nos efforts tendront à ce but.

Il me reste encore à vous dire, Messieurs, ce qu'est devenu notre nouveau service des libérés conditionnels. Dans ce cadre spécial de nos opérations, nous trouvons pour 1892 49 patronnés, 17 de plus qu'en 1891. Sur cette totalité, il y en a 23 qui se sont contentés du travail de l'asile en attendant leur libération définitive, 9 qui ont trouvé de l'ouvrage au dehors, 7 qui, au 31 décembre, étaient encore à l'asile, en tout 39 auxquels l'intervention de la société a servi plus ou moins utilement. Un statisticien de profession porterait peut-être ce chiffre à 40, en y ajoutant un libéré conditionnel frappé d'apoplexie pendant son séjour à l'asile. Mais je préfère ne vous le signaler qu'à titre de douloureuse exception, pensant qu'il il ne serait guère philanthropique de le classer différemment.

Tels sont, Messieurs, les résultats essentiels de l'année qui vient de finir. Ils sont de nature à nous donner beaucoup à espérer pour l'année dans laquelle nous entrons. Ce qui m'inspire cette confiance, c'est le zèle avec lequel notre personnel tout entier s'est appliqué à se rendre maître des embarras nouveaux que nous créait l'assistance par le travail. Je termine en recommandant à votre attention et à votre gratitude cette bonne volonté qui ne s'est pas un instant démentie, et qui, j'en ai la conviction, ne nous fera jamais défaut. C'est une grande force qu'un pareil concours, nous devons nous attacher à le récompenser tout au moins par de bonnes paroles. (*Applaudissements.*)

M. le docteur Archambaud, médecin des asiles d'hommes, prend ensuite la parole en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre honorable Secrétaire-général vient de vous faire pressentir un rapport de ma part, mais ne vous effrayez pas : je ne désire retenir que quelques instants votre attention.

Je ne veux nullement, après la communication que vous venez d'entendre, fatiguer votre esprit des choses arides de l'hygiène ; car je sais qu'il n'est rien de plus fastidieux que de parler médecine à des gens qui se portent bien.

Deux mots donc seulement pour vous dire quel a été l'état sanitaire de nos asiles pendant l'année qui vient de s'écouler.

La terrible épidémie de choléra de 1892 ne pouvait guère passer si près de nous sans nous toucher ; aussi n'est-il pas étonnant que, dans une population aussi nomade que celle de nos asiles, quelques cas se soient présentés.

Dans la même nuit, deux hommes ont été pris à l'asile Laubespain et les deux malades ont été transportés de suite à l'hôpital Necker, où, fort heureusement, ils ont guéri, grâce aux soins éclairés de M. le professeur Péter.

Prévenu aussitôt par notre Secrétaire-général, je me suis rendu à l'asile Laubespain, où j'ai fait prendre les mesures de désinfection et de préservation nécessaires.

Les mêmes précautions ont été prises dans nos autres établissements, et, grâce au zèle et à la ponctualité avec laquelle toutes ces mesures ont été suivies, nous n'avons eu à déplorer aucun nouvel accident.

Si vous me le permettez, maintenant, je vais vous dire, en quelques lignes, quelle est la situation sanitaire actuelle de nos asiles.

Les hommes, vous le savez, sont répartis en deux asiles : l'asile Laubespain situé rue des Cévennes et l'asile de la rue de la Cavalerie.

Le premier, plus récent, est d'une propreté exemplaire : le cube d'air des dortoirs et de la salle de travail y est largement suffisant. Les hommes s'y nettoient à leur arrivée, et, à part quelques amenées d'eau (dont l'établissement serait utile), on peut dire que rien n'y laisse à désirer et que la santé des pensionnaires y est mieux protégée que dans bien des maisons particulières.

Je n'en dirai point autant de l'asile de la rue de la Cavalerie, où tout est bien tenu, à la vérité, mais où des lacunes sont à combler au point de vue de l'hygiène et de la propreté. A qui la faute ? Non pas assurément à la Direction, qui est aussi parfaite que possible, mais aux frais qu'entraînerait une installation analogue à celle de l'asile Laubespain.

Le nombre des personnes secourues ne nous permet pas de nouvelles dépenses, c'est à vous, Mesdames et Messieurs, c'est à tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre que nous nous adressons pour exécuter ces améliorations. Vous savez que les sociétés de bienfaisances n'ont de vitalité que par la générosité de leurs membres, et nous n'ignorons pas non plus qu'à Paris, ce n'est pas en vain qu'on fait appel à cette générosité.

Mais je vous ai retenu assez longtemps, je termine en vous donnant la nouvelle assurance de mon dévouement à une œuvre qui, par son titre et par le nom seul de son président, est digne à la fois de notre estime et de notre sollicitude. (*Applaudissements.*)

Après la lecture de ce rapport, M. Deltour, trésorier de la Société, fait connaître à l'assemblée les comptes de l'exercice 1892. Il s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

L'exercice qui vient de se terminer a vu les différentes créations de notre Société en plein fonctionnement. L'asile Laubespain a pris le même développement que les autres asiles, et les ateliers de ligots, après les tâtonnements inhérents à tout début, sont maintenant pourvus d'une organisation régulière qui nous permettra d'en obtenir, dans l'avenir, les résultats que nous pouvons souhaiter.

Voici, en résumé, quelles ont été les recettes et les dépenses de l'année 1892.

Nos recettes se sont élevées à la somme de 133,475 fr. 36 comme suit :

Dons pour expatriations	700 »
Subvention du Ministère de l'Intérieur.....	46.000 »
» du Conseil général de la Seine.....	500 »
» du Conseil municipal.....	500 »
» de divers Conseils généraux.....	3.745 »
» du Pari mutuel.....	20.000 »
Souscriptions, quêtes et dons.....	11.830 52
Produit de l'atelier de brochage.....	22.559 79
Produit des ateliers de ligots.....	27.364 55
Bénéfice sur réalisation de 355 fr. de Rente 3 0/0..	278 50
	<hr/>
	133.475 36

Par contre, nous avons dû solder les dépenses suivantes :

Dépenses pour expatriations.....	700 »
Administration centrale.....	20.233 79
Asile des hommes.....	16.083 13
Asile des femmes.....	14.411 20
Asile Laubespain.....	13.802 40
Atelier de brochage.....	26.556 83
Ateliers de ligots.....	27.378 82
Divers.....	1.297 17
	<hr/>
Au total.....	120.463 34

laissant un excédent de 13.012 02
dont nous avons profité pour amortir nos constructions du brochage, nos immeubles et notre matériel de 9.591 31

Le solde de..... 3.420 71

devant parer à certaines dépenses que nous avons à faire au début de 1893.

Le bilan au 31 décembre 1892 s'établit comme suit :

ACTIF

Espèces en caisse et au Crédit Lyonnais.....	5.093 23
Immeubles et terrains.....	106.000 »
Matériel et mobilier des bureaux et des asiles.....	8.450 »
Vêtements, linge et chaussures en magasin.....	664 50
Atelier de brochage (<i>constructions comprises</i>).....	40.492 98
Atelier de ligots (<i>matériel et marchandises en magasin et factures à recouvrer</i>).....	14.752 25
Débiteurs divers.....	1.822 35
	<hr/>
	177.275 71

PASSIF

Créanciers divers.....	28.584 70
Capital au 1 ^{er} janvier 1892.....	145.270 30
Excédent de 1892.....	3.420 71
	<hr/>
	177.275 71

Ainsi que vous le remarquerez, nos recettes se sont accrues cette année d'une somme de 20,000 francs qui nous a été allouée par le Pari mutuel. Cette subvention nous a permis d'augmenter sensiblement notre établissement de la rue des Cévennes en achetant un terrain que nous n'avions qu'en location et en y construisant un vaste magasin, annexe indispensable de nos ateliers de ligots. Il faut chercher au bilan, aux chapitres immeubles et matériel le résultat de ces achats qui, n'étant qu'une transformation d'actif, ne figurent pas en dépenses dans le compte de Profits et Pertes.

Les dépenses de l'Administration et celles des asiles sont un peu supérieures à celles de l'exercice précédent : c'est la conséquence naturelle du développement de notre Société et, nous ne pouvons que souhaiter les voir augmenter encore, du moment que nous pouvons constater en même temps une plus grande expansion de notre action.

L'atelier de brochage est encore en perte d'environ 4,000 francs, c'est une amélioration d'un mi lier de francs sur l'année dernière. Vous vous rappelerez que cet atelier est destiné à former des ouvrières et que par conséquent il ne se trouve pas dans les conditions d'une industrie ordinaire.

Les dépenses et les recettes des ateliers de ligots s'équilibrent à quelques francs près. Comme nous vous le disions au début, nous sommes maintenant sortis de la période de tâtonnements et nous sommes en droit d'espérer pouvoir trouver là dorénavant de nouvelles ressources pour le développement de notre œuvre.

En résumé, la situation financière de notre société est satisfaisante. Nous devons toutefois vous faire remarquer que nos ressources en 1892 ne nous ont pas permis de solder complètement les dépenses résultant des installations nouvelles : le chiffre de 10,734 fr. 88 que vous trouverez au passif sous la rubrique « Entrepreneurs et terrains » représente ce que nous devons encore de ce chef au 31 décembre. Comme d'ailleurs ces dépenses proviennent de travaux de première installation dont l'effet est d'augmenter la valeur de nos immeubles, elles doivent être supportées par le capital, et c'est pour y faire face, tout au moins en partie, que votre conseil d'administration a autorisé la Société à contracter un emprunt hypothécaire au Crédit Foncier, emprunt dont vous avez voté l'approbation avant la présente séance annuelle. (*Applaudissements.*)

M. le Président dit qu'il s'est réservé la partie la plus agréable et la plus facile du compte rendu, celle où il doit se faire l'organe des

membres de la Société pour exprimer en leur nom leur reconnaissance pour les concours divers donnés à la Société durant l'année qui vient de s'écouler.

Il remercie d'abord les souscripteurs dont la constance assure annuellement à l'œuvre du patronage une ressource de 11 à 12,000 francs, et il rend hommage aux dames quêteuses, dont le zèle a une si grande part dans ce résultat.

Le service, à tous les degrés, a de nouveau mérité, sous l'habile et active impulsion de M. le Secrétaire-Général, la satisfaction du Conseil d'administration ; et la comptabilité a conservé, sous la vigilante direction de M. le Trésorier, les qualités d'ordre et de régularité qu'il y a, depuis plusieurs années, introduites.

Parmi nos agents du service, je ne citerai pour abrégé, ajoute M. le Président, que les nouveaux. M. Lasenne, directeur de la fondation Laubespain, et M. Maige, directeur de l'atelier de brochage, ont montré dans l'accomplissement de leur devoir une intelligence et une activité qui font bien augurer de leur administration.

Enfin la Société a été assez heureuse pour s'assurer, pour veiller à l'état sanitaire de ses asiles, le concours désintéressé de M. le docteur Archambault, dont on vient d'entendre l'intéressant rapport. Elle lui exprime sa reconnaissance pour les soins empressés qu'il a déjà donnés à ses pensionnaires. C'est assurément à leur promptitude et à leur efficacité qu'ils ont dû d'échapper aux dangers que l'épidémie de choléra semait autour des asiles.

L'Etat et l'Administration pénitentiaire ont continué à nous donner les marques les plus précieuses de leur intérêt ; un complément de subvention de 6,000 francs nous a permis, en fin d'année, d'équilibrer plus facilement notre budget. Nous en rendons particulièrement grâce à M. le Directeur Lagarde. Il vient d'être appelé à une situation supérieure. Son court passage à l'Administration pénitentiaire nous laissera le souvenir reconnaissant d'une grande activité dans l'expédition des affaires et d'une bienveillance marquée pour notre œuvre.

J'ai enfin à vous annoncer une bonne nouvelle, tempérée toutefois par un sincère regret. Un de nos fidèles souscripteurs, M. Grattel, récemment décédé, a voulu nous continuer après sa mort l'assistance qu'il nous donnait régulièrement durant sa vie, et il nous a compris parmi les nombreuses œuvres de bienfaisance entre lesquelles il a distribué une notable partie de sa fortune. Tout porte à croire que la liquidation non encore achevée pourra nous remettre une somme de 6 à 7,000 francs. Nous avons déjà adressé nos

remercements à l'exécuteur testamentaire de M. Gratel. Nous vous prions de vous associer à l'hommage que nous rendons ici à sa mémoire.

Qu'il nous soit permis de former le vœu que le sentiment de l'utilité du patronage se répande assez pour que son généreux exemple ne reste pas isolé. (*Applaudissements.*)

M. le Président met aux voix l'approbation des comptes.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au renouvellement de la partie des membres du Conseil d'administration dont les pouvoirs sont expirés.

MM. Bérenger, Delaire et Comte de Laubespain, membres sortants, sont réélus.

Avant la séance dont le compte rendu vient d'être donné, l'Assemblée générale avait eu à statuer, à la demande du Crédit Foncier, et conformément à l'article 9 des statuts de la Société, sur une autorisation d'emprunt avec constitution d'hypothèque, précédemment votée par le Conseil d'administration.

Le procès-verbal de cette partie de la séance, dressé par M^e Bertrand-Taillet, notaire à Paris, est déposé dans ses minutes.

Il constate que M. le Président a donné connaissance à l'Assemblée générale, des circonstances qui rendent un emprunt de 25,000 francs hypothéqué sur le nouvel immeuble créé par la Société, rue des Cévennes, 25, à la fois avantageux et nécessaire. La situation financière de la Société est bonne, mais la dette qu'elle a dû contracter précédemment pour la construction de ses asiles est onéreuse. Il y a avantage à la convertir dans les conditions de taux d'intérêt plus avantageuses qui peuvent être obtenues aujourd'hui. Il est, en outre, juste d'imputer sur le capital la partie non encore soldée des dépenses de premier établissement faites pour la constitution de l'asile de la rue des Cévennes. Cette double considération justifie la demande d'emprunt.

L'autorisation, mise aux voix, a été adoptée.

MM. Bérenger, président, et Deltour, trésorier, ont été chargés de représenter la Société dans les formalités à remplir pour la réalisation de l'emprunt.

COMPTE MORAL pour l'exercice 1892

I			
Nombre des individus assistés par la Société en 1892			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Admis dans le courant de l'année 1892.....	3.114	106	3.220
Patronnés assistés sans avoir demandé l'admission aux asiles.....	76	»	76
II			
Résultats du Patronage			
Patronnés munis de passeports avec secours de route, pour retourner dans leur pays...	434	»	434
— Réconciliés avec leur famille.....	8	5	13
— Entrés à l'hôpital.....	15	5	20
— Entrés au service militaire.....	329	»	329
— Placés comme ouvriers, hommes de peine ou employés.....	601	62	663
— Dirigés sur les colonies ou expatriés.....	4	»	4
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....	274	7	281
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....	1.361	»	1.361
— Arrêtés pour délits antérieurs.....	5	1	6
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....	67	»	67
— Réhabilités.....	8	»	8
— Restant aux asiles le 31 décembre 1892...	84	26	110
TOTAUX.....	3.190	106	3.296

VÊTEMENTS DISTRIBUÉS EN 1892!

	NOMBRE	VALEUR	VALEUR TOTALE
Chemises.....	37	63 40	1483'36
Espadrilles.....	255	233 65	
Souliers.....	85	390 60	
Blouses.....	28	63 91	
Cottes.....	64	167 80	
Chapeaux.....	272	544 »	

EN MAGASIN AU 1^{er} JANVIER 1893

	NOMBRE	VALEUR	VALEUR TOTALE
Chemises.....	62	122 74	664'89
Espadrilles.....	121	127 05	
Souliers.....	23	103 50	
Blouses.....	119	294 65	
Cottes.....	25	16 95	
Chapeaux.....	»	»	

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

I. SUIVANT LEUR ORIGINE :

Nés à Paris ou dans le département de la Seine 916
Originaires des départements :

Ain	12	Report.....	598	Report.....	1303
Aisne	32	Garonne (Haute-)	8	Orne	29
Allier	11	Gers	1	Pas-de-Calais	39
Alpes (Basses-)	1	Gironde	25	Puy-de-Dôme	21
Alpes (Hautes-)	1	Hérault	6	Pyrénées (Basses-)	6
Alpes-Maritimes	3	Ille-et-Vilaine	36	Pyrénées (Hautes-)	2
Ardèche	3	Indre	19	Pyrénées (Orientales)	3
Ardennes	28	Indre-et-Loire	16	Rhône	68
Aube	17	Isère	10	Saône (Haute-)	18
Aude	6	Jura	12	Saône-et-Loire	32
Ariège	»	Landes	3	Sarthe	35
Aveyron	16	Loir-et-Cher	18	Savoie	18
Bouches-du-Rhône	8	Loire	16	Savoie (Haute-)	13
Cantal	9	Loire (Haute-)	11	Seine-et-Marne	43
Calvados	44	Loire-Inférieure	35	Seine-et-Oise	101
Charente	12	Loiret	27	Seine-Inférieure	171
Charente-Inférieure	18	Lot	1	Sèvres (Deux-)	10
Cher	52	Lot-et-Garonne	4	Somme	41
Corrèze	12	Lozère	5	Tarn	4
Corse	7	Maine-et-Loire	33	Tarn-et-Garonne	3
Côtes-du-Nord	61	Manche	37	Territoire de Belfort	4
Côte-d'Or	22	Marne	42	Var	2
Creuse	29	Marne (Haute-)	17	Vaucluse	6
Dordogne	6	Mayenne	26	Vendée	10
Doubs	28	Meurthe-et-Moselle	36	Vienne	11
Drôme	8	Meuse	33	Vienne (Haute-)	21
Eure	36	Morbihan	39	Vosges	25
Eure-et-Loir	33	Nièvre	24	Yonne	31
Finistère	52	Nord	112		
Gard	11	Oise	53		

A reporter.. 598 A reporter.. 1303 TOTAL... 2986

Colonies	8
Etranger	127
Alsace	114
Origine inconnue	61
TOTAL... 3296	

II. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de moins de 16 ans	4
— de 16 à 20 ans	720
— de 21 à 25 ans	472
— de 26 à 30 ans	490
— de 31 à 40 ans	634
— de 41 à 50 ans	475
— de 51 à 60 ans	284
Au dessus de 60 ans	68
Age inconnu	149
TOTAL... 3296	

III. SUIVANT LE LIEU DE DÉTENTION

Prisons centrales	74
— départementales	1343
— de la Seine	1402
— Militaires	31
— Etrangères	25
— Origines inconnues	167
Envoyés par la Préfecture de police	254
TOTAL... 3296	

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

I

Nombre de libérés conditionnels assistés par la Société en 1892

Admis à l'asile dans le cours de l'année..... 36
Assistés sans avoir demandé l'admission aux asiles..... 8

II

Résultats du Patronage

Ayant trouvé du travail..... 7
Libérés définitivement..... 21
Arrêtés de nouveau ou renvoyés..... 1
Décédés..... 1
Assistés sans bénéficier de l'asile..... 8
Restant à l'asile le 31 décembre 1892..... 6

TOTAUX.....

HOMMES	FEMMES	TOTAL
36	5	41
8	»	8
44	5	49
7	2	9
21	2	23
1	»	1
1	»	1
8	»	8
6	1	7
44	5	49

COMPTE FINANCIER

DE L'EXERCICE 1892

PROFITS ET PERTES RECETTES

Expatriations	700 »	
Souscriptions, quêtes et dons	11.830 52	
Subventions : Ministère de l'intérieur	46.000 »	} 50.745 »
Conseil municipal	500 »	
Conseil général de la Seine	500 »	
Conseils généraux des départements	3.745 »	
Subvention du Pari Mutuel	20.000 »	
Bénéfice sur 355 francs de rente	278 50	
Produit brut de l'atelier de brochage	22.559 70	
Produit brut des ateliers de ligots	27.361 55	

Total des recettes 133.475 36

AU 31 DÉCEMBRE 1892 DÉPENSES

Expatriations		700 »
Administration	Appointements et gratifications 11.913 60 Frais de bureau, publicité, timbres et divers 3.735 34 Eclairage et chauffage 656 80 Entretien du mobilier et des locaux 442 65 Recouvrement des souscriptions 3.485 40	20.233 79
Asile des hommes	Traitement du directeur 1.440 » Annuité au Crédit foncier, eaux, impôts, assurances et vidange 1.356 80 Nourriture 8.714 30 Blanchissage et propreté 407 10 Eclairage et chauffage 709 35 Linge, vêtements et chaussures 1.046 46 Casiers judiciaires, actes de naissance 28 30 Entretien du matériel et des locaux 2.084 72 Secours en espèces 103 95 Frais divers 191 65	16 083 13
Asile des femmes	Traitement de la directrice 1.800 » Loyer, eaux, impôts, assurances et vidange 2.256 95 Nourriture 7.116 75 Blanchissage 1.027 05 Eclairage et chauffage 582 70 Entretien du matériel et des locaux 1.335 30 Secours en espèces et médicaments 72 20 Frais divers 222 25	14.411 20
Asile Laubespain	Traitement du directeur 1.440 » Intérêts sur le prix du terrain, eaux, impôts, assurances et vidange 1.229 05 Nourriture 8.632 25 Blanchissage et propreté 502 20 Eclairage et chauffage 837 65 Entretien du matériel et des locaux 554 45 Secours en espèces 7 80 Linge, vêtements et chaussures 436 90 Casiers judiciaires, actes de naissance 36 » Frais divers 106 10	13.802 40
Atelier de Brochage	Traitement du directeur 2 373 30 Salaires 14.765 75 Loyer, eaux, impôts, assurance et vidange 2.199 54 Matières premières, escomptes et rabais 3.670 04 Eclairage et chauffage 1.209 » Entretien du matériel et des locaux 323 20 Nourriture du cheval 1.193 50 Entretien du matériel roulant 441 05 Frais divers 381 45	26.556 83
Ateliers de ligots	Salaires appointements et remises 10.529 20 Impôts 23 55 Matières premières 15.852 27 Entretien du matériel 614 55 Frais divers 359 25	27.378 82
Divers	Paiement d'une dette qui avait été passée par profits et pertes en 1890 348 20 Créances de l'atelier de brochage perdues 442 87 Avances irrécouvrables 506 10	1.297 17
Total des dépenses		120.463 34

AMORTISSEMENTS

Administration : Amortissement sur mobilier	16 40	
Asile des hommes	Immeubles 2.215 85 Mobilier 100 »	2 315 85
Asile de Laubespain	Immeubles 2.456 86 Mobilier 46 70	2.503 56
Brochage	Construction 4.442 20 Mobilier et matériel 211 45	4.653 65
Ateliers de Ligots : Matériel	101 85	9.591 31
Excédent		3.420 71
		133.475 36

BILAN AU

ACTIF

Espèces en caisse	1.616 84	
Espèces au Crédit Lyonnais	3.476 39	5.093 23
Immeubles { Rue de la Cavalerie (asile des hommes)	31.200 »	
{ Rue des Cévennes (asile Laubespain),	75.000 »	106.000 »
Matériel et Mobilier { Administration centrale	550 »	
{ Asile des hommes	2.300 »	
{ Asile des femmes	2.200 »	
{ Asile Laubespain	3.500 »	8.450 »
Vêtements, linge et chaussures en magasin		664 90
Atelier de brochage { Constructions	32.000 »	
{ Espèces en caisse	635 03	
{ Marchandises en magasin	3.253 95	
{ Mobilier et matériel	4.017 50	
{ Débiteurs divers	586 50	40.492 98
Ateliers de ligots { Matériel	3.400 »	
{ Matières premières	153 35	
{ Marchandises en magasin	9.498 40	
{ Factures à recouvrer	1.700 50	14.752 25
Débiteurs divers. — Avances remboursables		1.822 35
		<u>177.275 71</u>

31 DÉCEMBRE 1892

PASSIF

Créanciers divers { Fournisseurs (ligots)	1.705 90	
{ Entrepreneurs et terrains	10.734 88	
{ Libérés et libérées (leurs pécules)	1.277 75	
{ Crédit Foncier	14.866 17	28.584 70
Capital au 31 décembre 1891	145.270 30	
Solde du compte Profits et Pertes	3.420 71	148.691 01
		<u>177.275 71</u>

DONATEURS

(ARTICLE 5 § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle)	40.000
M. DUFRESNE, sénateur	2.000
M. BONNARD	1.000
M. CALMANN-LÉVY	1.000
M. MAME, imprimeur	500
M. BOUTOUX (Eugène)	1.100
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD	500
M. le baron ADOLPHE DE ROTHSCHILD	500
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD	500
M. NOULEMS, homme de lettres, propriétaire. Concours financier important pour la construction de l'atelier de brochage.	
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ	500
M ^{me} CALMANN-LÉVY	500

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

L'Etat (subvention de 1892)	Fr. 46.000
Le Pari-Mutuel, (subvention de 1892)	20.000
Le Conseil général de la Seine	500
Le Conseil municipal de Paris	500
La Compagnie d'Assurances générales	300
La Chambre des Notaires	200
La Chambre syndicale des Agents de change	100
La Compagnie la Nationale (vie)	100
La Compagnie la Nationale (incendie)	100
Le Comptoir national d'Escompte	100
M. BÉRENGER, sénateur	150
M ^{me} DUFRESNE	100
M. MILLOT	100

Legs

Fondation Maison	1.323
------------------	-------

SUBVENTIONS DES DÉPARTEMENTS

Le Conseil Général des Ardennes	100
» de l'Aude	100
» du Calvados	300
» de la Charente	100
» du Cher	50
» de la Côte-d'Or	200
» de la Creuse	50
» du Doubs	100
» de la Drôme	50
» de l'Eure	1891..... 150
» " " " " " " " " " " " "	1892..... 150
» de l'Eure-et-Loir	25
» de la Haute-Garonne	100
» de l'Isère	200
» de la Loire	50
» de Loir-et-Cher	50
» de la Manche	300
» de la Marne (Haute)	20
» de la Meurthe-et-Moselle	50
» de la Nièvre	50
» du Nord	100
» de l'Oise	50
» du Pas-de-Calais	300
» du Puy-de-Dôme	100
» des Basses-Pyrénées	50
» des Hautes-Pyrénées	50
» de la Haute-Saône	100
» de Seine-et-Marne	200
» de Seine-et-Oise	200
» du Tarn-et-Garonne	50
» du Territoire de Belfort	50
» de Vaucluse	100
» de la Vienne	100
» des Vosges	100
TOTAL	Fr. 3.745

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A	MM.
MM.	
ACHILLOPULO.....	5
AGNÈSE (M ^{me}).....	5
AGUILLON.....	10
ALCOCHÈTE (baron d').....	5
AMY, notaire.....	10
ANDRÉ (A. fils).....	5
ANDRÉ (Alfred).....	20
ANGLÈS, sénateur.....	5
ANONYME.....	100
APPERT.....	5
ARGOUT (M ^{me} la comtesse d').....	20
ASSOLANT (M ^{me}).....	10
AUBÉPIN, Président du Tribunal de la Seine.....	5
AUBRY, agent de change.....	5
AUDIFFRED, député.....	10
AUDIN DU MÉNIL (M ^{me}).....	10
AUFFMORD ET C ^{ie}	5
AUGIER (M ^{me}).....	50
AUGIER (M ^{me}).....	50
AUGUSTINS (M ^{me}).....	5
AUMALE (Monseigneur le duc d').....	50
AUTTEROCHÉ (M ^{me} la V ^{tesse} d').....	5
AUVRAY.....	5
B	
B.....	10
BABINET, conseiller à la Cour de Cassation.....	10
BACOT, agent de change.....	10
BALLISSET DE COPPET (M ^{me}).....	5
BALTEAUX-DAVELOY (M ^{me}).....	5
BARASCUT.....	5
BARBEAU (M ^{me}).....	5
BARBEY, sénateur.....	5
BARBIER (M ^{me}).....	10
BARBOUX, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier.....	10
BARDOUX, sénateur.....	20
BARLUET (M ^{me}).....	5
BARTHE, sénateur.....	5
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, sénateur.....	10
BARTHOLOMI (F.).....	10
BATARDY, notaire.....	10
BAUDRY (M ^{me}).....	5
BAUJARD (M ^{me}).....	5
BAVELIER (M ^{me}).....	5
BEAUCHAMPS (de), ancien sénateur.....	10
BEAUMONT (M ^{me} la comtesse O. de).....	20
BEAUVAIS (de), docteur.....	5
BEAUVALLON (de).....	5
BECKER.....	5
MM.	
BECCQUET (M ^{me}).....	5
BÉGUIN (M ^{me}).....	5
BÉJOT, agent de change.....	5
BÉJOT (M ^{me}).....	5
BÉLIN frères.....	5
BELLAIGUE.....	20
BELLENCOURT, avoué.....	10
BELLET (Albert).....	20
BELLET fils et GABRIEL.....	5
BELLEVILLE.....	5
BELLOIR ET VAZELLE.....	10
BELLON (M ^{me}).....	10
BELOEUIL (M ^{me}).....	5
BENHAM.....	10
BÉNI-BARDE (M ^{me}).....	5
BÉRARD DES GLAJEUX.....	5
BERCEAU, notaire.....	10
BERNARD.....	50 40
BERNARD.....	5
BERT (M ^{me} P.).....	5
BERTHEUX (M ^{me} la comtesse de).....	5
BESSANT ET C ^{ie} (Belle Jardinière).....	50
BESSE (M ^{me}).....	5
BÉTOLAUD, avocat, anc. bâtonnier.....	10
BILLY (de).....	5
BINDING (M ^{me}).....	5
BLANCHE, docteur.....	10
BLANCHET ET MESSENER.....	5
BLAVIER, sénateur.....	5
BLAZY (M ^{me}).....	5
BLONDEAU (M ^{me}).....	5
BOBIERRE DE VALLIÈRE.....	10
BOIS (G.), avocat.....	10
BOISSONNAS.....	10
BOISTEL.....	5
BOIVIN-CHAMPEAUX.....	5
BON GÉNIE (Maison du).....	10
BON MARCHÉ (Magasins du).....	100
BONNAT, de l'Institut.....	5
BONNEVILLE DE MARSANGY.....	5
BOREL.....	10
BOUCARD.....	5
BOUCHAGE (M ^{me} la vicomtesse du).....	10
BOUCHER (M ^{me} E.).....	5
BOUCHER (M ^{me} Raoul).....	5
BOUCHERON (F.).....	10
BOUCTOT (M ^{me}).....	5
BOUDART ET PELLETIER.....	5
BOUJARD (M ^{me}).....	5
BOULET (M ^{me}).....	5
BOURBON-BUSSET (vicomte de).....	5
BOURET.....	5
BOURSE, avoué.....	5
BOURGOIS (M ^{me}).....	5
BOUSQUET (M ^{me} Gaston de).....	10
BOUTAREL (de).....	20
BOUTHORS (M ^{me}).....	5
BOUTIN.....	5

MM.	MM.
BRANDÈS (M ^{lle}).....	5
BRAULT, notaire.....	5
BRELY (M ^{me}).....	5
BRESSILLON.....	5
BRESSELLE, président à la Cour d'appel.....	10
BRICE (R.), député.....	10
BRIÈRE DE LISLE, général.....	5
BRIFFAUD (M ^{me}).....	5
BROCA (M ^{me} G.).....	5
BROGLIE (duc de).....	5
BRONGNIARD.....	5
BRUN (P.).....	10
BRUN (M ^{me} E.).....	5
BUCQUET.....	5
BUCQUOY, docteur.....	5
BUFFET, sénateur.....	5
BUFNOIR.....	5
BUREAU.....	5
BUSSIÈRE (Léon de).....	10
BUTTURA (M ^{me} Ernest).....	5
C	
CABARRUS (M ^{me}).....	5
CAHEN (M ^{me} Albert).....	10
CAHOURS (M ^{me}).....	10
CALARY.....	10
CAPENDU (M ^{me}).....	5
CARON (M ^{me}).....	5
CARON (M ^{me}).....	5
CARPENTIER (M ^{me}), mère.....	5
CARPENTIER (Camille).....	5
CARREZ (M ^{me}).....	5
CARTIER.....	5
CASIMIR-PÉRIER, député.....	5
CASIMIR-PÉRIER (P.), sénateur.....	10
CASIMIR-PÉRIER (M ^{me}).....	5
CASTEL.....	5
CAUCURTE (H.).....	10
CAUVIN.....	5
CÉLÉRIER frères.....	20
CHAIN (M ^{me}).....	5
CHAMBERET (M ^{me} de).....	5
CHAMBRE SYNDICALE DES COMMIS-SAIRES-PRISEURS.....	50
CHAMBRE SYNDICALE DES VINS ET SPIRITUEUX.....	30
CHARBONNIER (M ^{me}).....	5
CHARENTE (M ^{me} la marquise de).....	5
CHARLES.....	344
CHARLOT (M ^{me}).....	5
CHARMET JEUNE.....	5
CHAUBRON frères.....	5
CHAUVEAU (M ^{me}).....	5
CHAUVITEAU.....	20
CHAYSSON (M ^{me}).....	5
CHERBULIEZ (Victor).....	5
CHÉRONNET (M ^{me}).....	5
CHEVRIER.....	10
CHOPPIN D'ARNOUVILLE, avocat.....	10
CHOUDENS.....	5
CHRISTOPHE (Gouverneur du Cré-dit foncier de France).....	50
CLAMAGERAN, sénateur.....	10
MM.	
CLAMOND.....	5
CLAPIERS (Comte de).....	5
CLAUZEL DE COUSSERGUE.....	10
CLIQUET.....	5
COLLEAU.....	5
COLLIOT (M ^{me}).....	5
COLMET-D'AGE.....	10
COLOMBRIE (M ^{me}).....	5
COMBESCURE, sénateur.....	20
COMMAILLE (M ^{me} la baronne de).....	5
COMPAGNIE DES EAUX.....	10
COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE.....	20
CORDELET, sénateur.....	10
CORNET (M ^{me}).....	5
COSNARD (J.).....	5
COTELLE.....	5
COULON.....	10
COURIOT.....	5
COURIOT (M ^{me}).....	5
COURTOIS.....	5
COUVREUX (M ^{me}).....	5
CRANNEY.....	5
CUSSET (M ^{me}).....	5
CUVINOT.....	5
D	
DAMAS-D'ANLEZY (comte de).....	5
DAMON ET COLLIN.....	10
DANION, substitut.....	5
DANSAC (M ^{me} Michel).....	10
DANSAC (M ^{lle}).....	10
DANTON.....	10
DANVIN, notaire.....	5
DARU (M ^{me} la comtesse).....	5
DAUCHEZ (Fernand).....	5
DAVID.....	5
DAVID-MENNET (M ^{me}).....	10
DAVID, TROUILLET ET ADHÉMAR.....	10
DECAUVILLE, sénateur.....	20
DEHOLLAIN.....	10
DELABORDE (M ^{me}).....	5
DELAFAON, notaire.....	10
DELAIRE.....	20
DELANGLE (M ^{me}).....	10
DELAUNAY.....	5
DELAVILLE-LE-ROULX (M ^{me}).....	5
DENIS père et fils.....	5
DENORMANDIE, sénateur.....	20
DERAISME (M ^{lle} Maria).....	10
DERCHE.....	5
DESJARDINS (Al.).....	10
DESJARDINS (M ^{me}).....	5
DESMACHY, SELLÈRE ET C ^{ie}	20
DESMAREST-DUGOING.....	5
DÉSORMEAUX.....	10
DÉSORMEAUX, docteur.....	10
DESOUCHES (M ^{me}).....	10
DESPORTES (Fernand).....	10
DESPRÈS, docteur.....	5
DESPRÈZ (M ^{me}).....	5
DETOURBET (M ^{me}).....	50
DEUTCH (les fils de).....	10
DEVAUX (M ^{me}).....	5
DEVÈS (M ^{me}).....	5

MM.	
DEVIN (Léon), avocat.....	10
DIGEON (vicomte).....	10
DOLEZON.....	5
DOLLFUS (P.), agent de change..	20
DOMINÉ.....	5
DONNET-RAYNAUD (M ^{me}).....	5
DONON.....	5
DRAKE.....	5
DREYFUS (Abraham).....	5
DREYFUS, grand rabbin de Paris.	10
DROIT DES FEMMES (Le).....	20
DROZ (Alfred).....	5
DUBOIS (M ^{me}).....	10
DUBUIT, avocat.....	5
DUCATEL.....	10
DUCHATTEL (comte), député.....	20
DUEZ (M ^{me}).....	20
DULONG DE ROSNAY (comte).....	10
DUMONT (J.).....	5
DUPONT (M ^{me}).....	5
DUPONT (M ^{me}).....	5
DUPUIS (M ^{me}).....	5
DURAND-JOURNET (M ^{me}).....	5
DURUY (M ^{me}).....	5
DUTILLEUL, agent de change.....	5
DUVAL (M ^{me} Raoul).....	5
E	
EIFFEL.....	5
ENGEL-DOLLFUS.....	10
ERLANGER (M ^{me} la baronne d')..	20
ERLANGER (d') ET C ^{ie}	5
ESCUYER-WITT (M ^{me}).....	5
ESSERTIER (M ^{me}).....	5
EVAIN (M ^{me} la baronne).....	5
F	
FAIDER (M ^{lle}).....	5
FALLOT-LEGRAND (M ^{me}).....	5
FANON.....	5
FAUCHE.....	5
FAYABD (M ^{me}).....	5
FENAILLE (M ^{me}).....	5
FERNET (M ^{me}).....	10
FERRY (Jules), sénateur.....	10
FEUILLOLEY, conseiller à la Cour	10
FIGADÈRE.....	10
FIGARO (journal le).....	20
FIRINO.....	5
FLAHAUT (M ^{me}).....	5
FLAMENG (M ^{me}).....	5
FLAMMARION.....	10
FLURY-HÉRRARD (M ^{me}).....	5
FONTANA.....	10
FORGES (M ^{me} des).....	5
FOUCHER DE CAREIL (comtesse)..	20
FOULD (M ^{me} PAUL).....	10
FOURNET.....	5
FOURNIER-SARLOVÉZE.....	5
FOURNIER (M ^{me} Victor).....	5
FRANCKLIN.....	5
FRÉMOND (M ^{me}).....	5
FRIÉDEL.....	10
FURTADO-HEINE (M ^{me}).....	20

MM.	
G	
GADAUD (M ^{me}).....	5
GAIFFE.....	5
GAILLARD.....	5
GARSONNET.....	5
GASPARI (M ^{me}).....	5
GASTÉ (de), député.....	20
GASTINEL (M ^{me}).....	5
GAUD.....	5
GAUFRES.....	5
GAUMÉ (M ^{me}).....	5
GAUTHIER-VILLARS (M ^{me}).....	5
GAYARD (M ^{me}).....	5
GAZETTE DES TRIBUNAUX.....	5
GEFFROY (M ^{me}).....	5
GEOFFROY (M ^{lle}).....	5
GEOFFROY (M ^{lle} Madeleine).....	10
GÉRARD (M ^{me}).....	5
GÉRARD (baron).....	10
GERMAIN (M ^{me}).....	5
GHIKA (M ^{me}).....	5
GIERKEINS (M ^{me}).....	10
GIERKEINS (M ^{me}).....	10
GIRARD (J.), membre de l'Institut.	10
GIRARD.....	5
GIRARDIN.....	20
GIRARDIN (M ^{me}).....	5
GIRAudeau, agent de change.....	5
GOBERT (M ^{me}).....	5
GODARD (M ^{me}).....	5
GODCHAUX.....	20
GOLDSCHMIDT (M ^{me}).....	10
GOMEL.....	10
GOUIN, sénateur.....	20
GOUJET (M ^{me}).....	5
GOULDEN (M ^{me}).....	5
GOUPY (M ^{me}).....	5
GOURDAUT.....	5
GOUVION-SAINT-CYR (marquis de).	5
GRAINETERIE FRANÇAISE (La).....	10
GRAINVILLE (M ^{me}).....	5
GRANDIN.....	12
GRANDIN (M ^{me}).....	5
GRANGER frères.....	5
GRÉARD, recteur de l'Académie française.....	10
GREFFULHE (comte).....	100
GRÉTERIN (M ^{me}).....	5
GROS (M ^{me} Aimé).....	5
GRUNEBaum.....	5
GUÉDON (M ^{me}).....	5
GUÉDRAS.....	5
GUÉNOT-FOUCHÉ (M ^{me}).....	10
GUÉRIN (M.), notaire.....	5
GUICHARD (M ^{me} Jules).....	10
GUICHARD (M ^{me} Robert).....	5
GUILHERMOZ (M ^{me}).....	5
GUILLOT (M ^{me}).....	5
GUIOT.....	5
GUY (M ^{me}).....	5
GUY (M ^{me}).....	5
GUYOT-LAVALINE, sénateur.....	5

MM.	
H	
HABERT.....	10
HADAMARD.....	20
HAMELIN (M ^{me}).....	5
HAMMER (M ^{me}).....	10
HARDOIN, avocat.....	5
HARDON (M ^{me}).....	5
HARIOT (M ^{me}).....	5
HART, agent de change.....	10
HARTMANN et fils.....	5
HAURÉAU.....	5
HAUSSONVILLE (comte d').....	5
HAYEM.....	20
HÉBERT.....	20
HÉBRARD, sénateur.....	5
HEINE, banquier.....	10
HENNESSY (M ^{me}).....	5
HENNESSY (M ^{me}).....	5
HENRY (M ^{me}).....	5
HÉRÉDIA (de).....	10
HERMET (M ^{me} Ch.).....	5
HERMITE (Ch.).....	20
HETCH (M ^{me}).....	20
HEURTEAU.....	10
HEURTEAU (M ^{me}).....	5
HIMELY.....	5
HIRSCH (M. le baron de).....	5
HIRSCH (M ^{me}).....	5
HOUETTE.....	5
HOUPIN.....	5
HOVELACQUE, député.....	5
HUBNER (M ^{me}).....	5
HUCOT.....	5
I J	
IWINS.....	10
JARNAC (M ^{me} de).....	5
JEAN (M ^{me} de).....	10
JOLY (de).....	5
JORDAN.....	10
JOSSE.....	5
JOUIN-LAMBERT.....	5
JOSSEAU.....	5
K	
KAHN.....	5
KAHN (M ^{me}).....	5
KANN (M ^{me}).....	5
KERPEZDRON (baron de).....	20
KLIPFFEL (M ^{me}).....	5
KOLB (M ^{me}).....	5
KRANTZ, sénateur.....	20
L	
LABARRAQUE (M ^{me}).....	5
LABARTE.....	5
LABBEY.....	5
LABICHE, sénateur.....	5
LABOULAYE (de).....	10
LA CAZE, (Louis) sénateur.....	50
LACHAMBRE, député.....	10
LAFENDEL.....	5

MM.	
LAFERME (M ^{me}).....	5
LAFONTAINE (C.), banquier.....	10
LAMOYNE (R.), avocat.....	20
LAMÉ-FLEURY.....	20
LANNELONGUE (M ^{me}).....	5
LANQUEST (M ^{me}).....	5
LANQUETIN (M ^{me}).....	5
LANSAC DE LABORIE (de), Conseiller	5
LAPÉROUSE (M ^{me}).....	5
LAPORTE.....	5
LARANGOT (M ^{me}).....	5
LARNAC (M ^{me}).....	5
LAROMBIÈRE de l'Institut.....	10
LAROUVERA DE (de), conseiller à la Cour de Cassation.....	5
LAURENT, agent de change.....	10
L'AURANT-DAGOUSÉE (M ^{me}).....	5
LAURENT.....	20
LAURENT (Ch.), agent de change.....	5
LAVAUD (M ^{me}).....	5
LAZARE frères, banquiers.....	20
LAZARUS et LEMBERT.....	5
LEBEL (M ^{me}).....	5
LECHALAS (M ^{me}).....	5
LECHATELIER (M ^{me}).....	5
LECHEVALIER (M ^{me}).....	10
LECLERC, sénateur.....	5
LECOQ.....	5
LECOQ DE BOISBAUDRAN (M ^{me})..	5
LEDoux.....	5
LEFEBVRE (M ^{me} A.).....	5
LEFRANC (M ^{me} EDMOND).....	5
LEFUEL (M ^{me}).....	5
LEHIDEUX, banquier.....	20
LEHMANN (Léonce).....	5
LEJOINDRE (M ^{me}).....	5
LEMOINE (EMILE).....	10
LÉON (frères).....	5
LEPELETIER (M ^{me}).....	5
LEPELLETIER (M ^{me}).....	5
LEROLLE (M ^{me} PAUL).....	5
LEROY-BEAULIEU de l'Institut....	5
LEROY-DUPRÉ, banquier.....	5
LEROY (L. et C ^{ie}).....	5
LE ROYER, sénateur.....	10
LESCOUVÉ, conseiller à la Cour..	5
LESTAPIS (M ^{me} de).....	5
LETAILLE.....	5
LETROSNE.....	5
LEVALLOIS et C ^{ie}	5
LEVASSEUR, membre de l'Institut	5
LEVEILLÉ (M ^{me}).....	5
LEVEL (M ^{me}).....	5
LEVEL (M ^{me}).....	5
LEVENT, LUDWIG et C ^{ie}	5
LEYMARIE (M ^{me}).....	5
LHOMME.....	10
LINDET, notaire.....	20
LOBEREAU et LANDRY.....	5
LOISEAU.....	5
LOISNE (M ^{me} de).....	5
LONDE.....	5
LORTAT-JACOB, avoué.....	10
LOT, greffier en chef de la cour d'appel.....	20

MM.	
LOUBERS, avocat général à la Cour de Cassation.....	3
LOUCHET (M ^{me}).....	5
LOWESTEN.....	10
LUCAS (M ^{me} Charles).....	5
LUPPÉ (M ^{me} de).....	5
M	
MACKAU (baron de).....	5
MAC-MAHON (M ^{me} la marquise de)	5
MADELEINE (curé de la).....	20
MADELINE.....	5
MADIER, substitut au Tribunal de la Seine.....	10
MAGASINS GÉNÉRAUX.....	5
MAGNE, notaire.....	5
MAGNIOL (M ^m).....	5
MAIGRET (M ^{me} la comtesse de).....	5
MAILLÉ (M ^{me} la duchesse de).....	5
MAILLÉ (comte de) député.....	10
MALENFANT.....	5
MALEVILLE (M ^{me} la marquise de)	5
MALÉZIEUX (M ^{me}).....	5
MALLET frères, banquiers.....	40
MANCEL (M ^{me}).....	5
MANGIN (M ^{me}).....	5
MANNHEIM.....	5
MANSAIS (M ^{me}).....	5
MANUEL.....	10
MARCUARD-KRAUSS.....	10
MAREUIL (comte de).....	10
MARGAIN (M ^{me}).....	5
MARION.....	20
MARJOLIN (M ^{me}).....	20
MARQUET DE VASSELOT (M ^{me}).....	5
MARSDEN (M ^{me}).....	10
MARTINET.....	10
MAS.....	5
MAUGE (M ^{me}).....	5
MAUGER.....	5
MAUSSON (M ^{me}).....	5
MAX-RICHARD, ancien député.....	10
MAYNIEL.....	10
MÉGRAT (M ^{me}).....	5
MEILHAC.....	5
MERCIER (M ^{me}).....	5
MÉRICE (Arthur).....	20
MERLIN, notaire.....	5
MERVILLE, Président à la Cour de Cassation.....	12
MÉRY.....	5
MEUNIER.....	5
MEURINNE (M ^{me} Edouard).....	5
MÉRIOT, docteur.....	5
MEYER (Lazare).....	5
MICHEL (M ^{me}).....	5
MICHELEZ, notaire.....	5
MILLET.....	10
MIMÉREL.....	20
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	200
MINISTRE DE LA GUERRE.....	40
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.....	20
MIR (M ^{me}).....	10

MM.	
MIRABAUD (Albert).....	10
MIRABEAU et C ^e	20
MIRAULT (M ^{me}).....	5
MONACO (M ^{me} la princesse de).....	10
MOULÉON (M ^{me} de).....	20
MONOD (M ^{me} Henri).....	5
MONTCALM (marquis de).....	5
MONTESQUIOU (comte W. de).....	5
MONTESQUIOU-FEZENZAC (comte Fernand de).....	10
MONTHÉROT (de).....	10
MORANDIÈRE (de la).....	5
MOREAU (H.).....	5
MOREAU (M ^{me} Auguste).....	5
MOREL (M ^{me}).....	40
MOREL D'ARLEUX (Paul), docteur.	10
MOREL D'ARLEUX.....	20
MORET.....	10
MOTET, docteur.....	20
MOURIVAL (M ^{me}).....	10
MOUSTIER (marquis de), député.	20
MOUTARD-MARTIN, docteur.....	5
MULLER.....	10
MULLER (M ^{me}).....	10
MUN (marquis de).....	5
N	
NAUD et C ^{ie}	5
NEUFLIZE (baronne douairière de)	10
NEUHAUS (E.).....	10
NOIRETERRE (de).....	10
NOLTE (M ^{me}).....	5
NOUETTE DELORME (M ^{me}).....	5
NUITTER.....	5
O	
OBERNDOEFFER (M ^{me}).....	5
OBISSIER, docteur.....	5
ODENT.....	20
OFFROY, banquier.....	10
ONFROY DE BRÉVILLE, conseiller à la Cour d'appel.....	5
OZANAM (M ^{me}).....	5
P	
PAGANETTI et C ^{ie}	5
PAGÈS (M ^{me}).....	10
PAM.....	10
PANGE (marquis de).....	5
PARMENTIER, (le général).....	20
PASSEZ.....	20
PATTO (M ^{me} Fernandez).....	5
PÉAN DE SAINT-GILLES.....	5
PÉNAUD (E.).....	5
PERCHERON (M ^{me}).....	5
PÉRIQUET.....	5
PÉRONNE, avocat.....	20
PÉROUSE.....	5
PÉROUSE (M ^{me}).....	5

MM.	
PERSOZ (J.).....	5
PERSOZ (M ^{me} V ^{ve}).....	5
PETIT (Ch.).....	5
PETIT (M ^{me} Fd.).....	5
PETIT JOURNAL (le).....	20
PETIT PARISIEN (le).....	20
PHARMACIE NORMALE (La).....	10
PICARD, notaire.....	5
PICOT (G.), de l'Institut.....	10
PIETTE (M ^{me}).....	10
PILLET-WILL (comte).....	10
PINGUET, notaire.....	5
PIRIOU (M ^{me}).....	5
PLACE CLICHY (magasins de la).....	5
PLAISANCE (M ^{me} la duchesse de).	5
PLON et C ^{ie}	5
POLAILLON (M ^{me}).....	5
POLETNICH, notaire.....	5
PONNIER (Vincent).....	5
PONT-NEUF (magasins du).....	5
PONTOIS-PONTCARRÉ (marquis de)	5
PORGÈS (M ^{me}).....	5
PORIQUET, sénateur.....	10
POSTOL (journal Le Droit).....	5
POTIN (Félix et C ^{ie}).....	25
POTOCKI (comte).....	5
POUGNET.....	10
POUILLET (M ^{me}).....	10
POUPIN (V.), député.....	10
POZZO DI BORGO (comte).....	5
PRAT (M ^{me}).....	5
PRÉVOST (M ^{me}).....	5
PRINTEMPS (magasins du).....	5
PROPPER (M ^{me}).....	5
PROUST, avocat.....	20
PRUDHOMME (Edouard).....	5
PRUNES (M ^{me} de).....	5
PUAUX (F.), ministre protestant.	5
PULLEU (M ^{me}).....	5
PUTEAUX (L.).....	5
PUY (Paul du).....	5
PUYSEGUR (M ^{me} la comtesse de).	5
Q	
QUÉROY (M ^{me}).....	10
QUEVREMONT.....	5
R	
RAMBAUD DE LARROQUE.....	5
RAYNAL (de).....	5
REDGWAY (M ^{me}).....	5
REINACH.....	20
RÉMUSAT (de), sénateur.....	20
RENOULT (M ^{me}).....	5
REVENAZ.....	5
RÉVILLON frères.....	50
RIDOT.....	5
RICARD.....	5
RICHARD, (monseigneur le cardinal) archevêque de Paris..	20
RICHARD (M ^{me}).....	5

MM.	
RIENCOURT (comte de).....	20
RIVAILLE (M ^{me}).....	5
RIVAUD (M ^{me}).....	5
RIVET (M ^{me}).....	5
RIZETTI (M ^{me}).....	5
ROBERT.....	5
ROBERT (M ^{me}).....	7
ROBINEAU, notaire.....	5
ROCHET.....	5
RODRIGUES (M ^{me} G.).....	5
ROLLIN (M ^{me}).....	5
ROSPIEL (M ^{lle} de).....	10
ROTHSCHILD (baron Arthur de).....	30
ROTHSCHILD (baron Alph. de).....	40
ROUART frères et C ^{ie}	10
ROUEL.....	5
ROUFLET (M ^{me}).....	10
ROUSSE (Ed.).....	5
ROUSSEAU.....	5
ROUSSELET.....	5
ROUVRE (de).....	5
ROYER (de).....	10
ROZIÈRE (de), sénateur.....	10
RUPELLE (de la).....	5
S	
SABATIER (M ^{me} Maurice).....	50
SABOT, notaire.....	10
SAINT-JOSEPH (baron de).....	5
SAINTE-REMY.....	5
SAINTE-SÉNOCH (M ^{me} de).....	5
SALATHÉ-DIETZ.....	5
SALÉMELS (M ^{me} de).....	5
SALLANTIN.....	5
SALLA-UHRING (M ^{me}).....	5
SALLET (M ^{me} G.).....	5
SAMUEL et C ^{ie} , banquiers.....	5
SANCY (de).....	5
SANSON-DAVILLIER (M ^{me}).....	5
SAPIA (M ^{me} la comtesse).....	5
SARRAZIN.....	5
SAUVAGE (M ^{lle} Renée).....	5
SAUVAJOL.....	10
SAY (Léon), député.....	50
SCHÉRER (M ^{lle}).....	20
SCHLUMBERGER (M ^{me}).....	10
SCHMERBER (M ^{me}).....	5
SCHMITT et C ^{ie}	5
SCHNEIDER et C ^{ie}	20
SCHÖELCHER, sénateur.....	10
SCIOUT, avocat.....	5
SÉBIRE, sénateur.....	10
SÉBLINE, sénateur.....	5
SÉR (Marc).....	5
SEGOND (M ^{me}).....	5
SÉGUR (marquis de).....	5
SÉGUR (comte Louis de).....	5
SÉLIGMANN (M ^{me} W.).....	100
SÉLIGMANN frères et C ^{ie}	10
SÉNARMONT (baron de).....	5
SERRE.....	5
SERRE (M ^{me}).....	5
SEURAT (M ^{me}).....	5

